

MARCHE PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique
ETAT – Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Objet de la consultation
Réalisation d'une étude de définition d'objectifs de qualité paysagère pour la vallée de l'Automne (Phase 2 : concertation)

Remise des offres
Date limite de réception : 19 octobre 2009 Heure limite de réception : 16 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la réalisation du dossier d'enquête administrative pour la révision du site classé du domaine de Chantilly

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Etendue de la consultation et mode de passation

Le présent marché est lancé selon une procédure adaptée inférieure à 90 000,00 € HT.

Il est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics (C.M.P.), article 28.

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Pas de décomposition en tranches ou lots.

2-2 bis. Mode de dévolution

Le marché sera conclu avec un prestataire unique ou un groupement.

2-3. Options

Sans objet.

2-4. Variantes techniques

Sans objet

2-5. Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché sont fixées dans l'article B-2 du contrat et ne peuvent en aucun cas être changées.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans le contrat. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) :

- est mis en ligne sur la plate-forme interministérielle d'achat dématérialisé www.marches-publics.gouv.fr
- est mis en ligne sur la plate-forme de la DREAL www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Offre des candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée et contiendra les pièces relatives à la candidature :

A -.Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat précisées ci-dessous.

Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

-Références et certificats de capacités pour des prestations exclusivement de même nature et de même importance exécutées depuis moins de trois ans.

-Liste du personnel et qualifications,

-Des renseignements sur le savoir-faire du candidat en matière de sites et paysage

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

-Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

-Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir ;

-Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

-Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;

En cas d'absence de cette pièce, les candidats ont dix jours pour l'envoyer.

B - Un projet de marché comprenant :

- Le contrat, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s) ;
- Le CCTP dûment daté et signé;
- la décomposition détaillée du prix des prestations
- Un échancier précisant le calendrier et le volume des actions qui seront menées, les réunions prévues et les rendus produits.

L'ensemble de ces éléments serviront à l'appréciation de la valeur technique de l'offre.

ARTICLE 4. ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES**4-1. Rejet des candidats**

Lors de l'examen des candidatures, le rejet se fait à partir des éléments suivants :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du Code des marchés publics ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 45 et 46 du Codes Marchés Publics ;
- Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

4-2. Jugement des offres

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères suivants, pondérés de la façon suivante :

- Les références et les compétences en matière d'étude similaire (40%)
- La connaissance de la vallée de l'Automne (40%)
- Le prix (10%)
- Le délai (10%)

Les offres sont classées par ordre décroissant.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises sous plis cachetés à l'adresse suivante :

DREAL - Service Nature, Eau, Paysage 56, rue Jules Barni 80 040 AMIENS CEDEX Offre pour : la réalisation du dossier d'enquête administrative "NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"

Les offres devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

DREAL Picardie

Service Nature, Eau, Paysage

56, rue Jules BARNI

80 040 AMIENS Cedex

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.